



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 59 du 26 juillet 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 4

DÉCISION N° 504599/ARM/EMAT/PS/BAJ

portant délégation de signature (état-major de l'armée de terre).

Du 19 juillet 2024

DÉCISION N° 504599/ARM/EMAT/PS/BAJ portant délégation de signature (état-major de l'armée de terre).

Du 19 juillet 2024

NOR A R M T 2 4 0 1 4 0 4 S

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 504599/ARM/EMAT/PS/BAJ du 28 août 2023 portant délégation de signature \(état-major de l'armée de terre\).](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code des transports, notamment les articles L. 6142-1 et R. 6142-2 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu [l'instruction N° 506447/ARM/CFOT/CDT/COMFOT/SEC du 03 juillet 2024 relative aux missions et à l'organisation du commandement de la force et des opérations terrestres.](#)

Décide :

Art. 1er.

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre, les actes délivrant la commission prévue à l'article R. 6142-2 du code des transports relative à la constatation des infractions aux règles de la circulation aérienne, pour les personnels de l'armée de terre placés sous l'autorité du commandement de la force et des opérations terrestres, à :

- Monsieur le colonel Franck **BOUDET**, chef de la division "cohérence opérationnelle" de l'état-major du commandement de la force et des opérations terrestres ;
- Monsieur le colonel Emmanuel **COMBE**, chef du bureau "fonctions opérationnelles" de l'état-major du commandement de la force et des opérations terrestres.

Art. 2.

la décision n° 504599/ARM/EMAT/PS/BAJ du 28 août 2023 portant délégation de signature (état-major de l'armée de terre) est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major-général de l'armée de terre,*

Jean-Christophe BÉCHON.